

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté n° 78-2019-03-18-004 déclarant d'utilité publique
le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Louis
à Carrières-sous-Poissy**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2011-34 du 20 octobre 2011 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines approuvant le principe de l'engagement d'une procédure d'expropriation à son bénéfice en vue d'obtenir la maîtrise foncière de la totalité de l'emprise concernée ;

Vu la convention d'action foncière signée le 21 décembre 2011 entre la ville de Carrières-sous-Poissy et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, prorogée les 30 décembre 2013 et 19 décembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Carrières-sous-Poissy en date du 3 février 2015 approuvant la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, à son bénéfice, en vue de faire déclarer d'utilité publique la ZAC Saint-Louis et d'obtenir la maîtrise foncière des terrains nécessaires à l'opération ;

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Etablissements Publics Fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines, et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

Vu le courrier en date du 31 août 2018 de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, sollicitant l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Louis à Carrières-sous-Poissy ;

Vu les pièces du dossier présentées par l'Etablissement Public Foncier Ile de France afin d'être soumises aux formalités des enquêtes réglementaires conjointes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2018 prescrivant, sur le territoire de la commune de Carrières-sous-Poissy, du 5 novembre au 5 décembre 2018 inclus, les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Louis ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui émet :

- un avis favorable à la déclaration d'utilité publique,
- un avis favorable à l'enquête parcellaire ;

Vu l'avis du sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant l'intérêt public consistant à réaliser cette opération de renouvellement urbain qui désenclavera le quartier et améliorera le cadre de vie des habitants du territoire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'Etablissement Public Foncier Ile de France, le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Louis, à Carrières-sous-Poissy, conformément au plan général des travaux, ci-joint.

Article 2 : Pendant une durée de 5 ans, l'Etablissement Public Foncier Ile de France est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet comprises dans le périmètre telles qu'elles figurent au dossier d'enquête.

Article 4 : La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si l'expropriation à effectuer pour la réalisation du projet n'est pas menée à terme dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie de Carrières-sous-Poissy pendant une durée de deux mois.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et le maire de Carrières-sous-Poissy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 18 MARS 2019
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent ROBERTI



CITALLIOS
PROXIMITÉ & EXPÉRIENCE

Ville de CARRIÈRES SOUS-POISSY
Aménagement de la ZAC Saint LOUIS

PLAN GENERAL DES AMANAGEMENTS

Date : Décembre 2013 | Echelle : 1/5000 | Plan N° : 3 | Indice : C
Phase : DCE

MODIFICATIONS	DATES	INDICES
ÉDITION ORIGINAL	Décembre 2013	A
MISE A JOUR PLANNING + RESEAUX ASSAINISSEMENT EP	Février 2017	B
PRENE EN COMPTE DES REMARQUES DE LA CUET DE LA VILLE	Avril 2017	C

setu
Boulevard de la République - 91000 Evry
Tél. 01 39 11 22 22
Fax 01 39 11 22 22
www.setu.fr

